

Délibération 2023-13 CA P

Séance du 9 mars 2023

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Délégation de pouvoir consentie au Président

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans la Salle des Conseils dans le bâtiment Maison des services à l'Etudiant du Mont Houy le jeudi 9 mars 2023 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président.

Le quorum étant atteint,

Vu les articles L712-2 et L 712-3 du code de l'éducation ;
Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;
Vu l'article L 3212-4 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Il est proposé au conseil de déléguer ses compétences au Président pour l'approbation des conventions de don des ouvrages dont le service commun de la documentation n'a plus l'usage à des fondations, à des associations relevant de la [loi du 1^{er} juillet 1901](#) relative au contrat d'association dont les ressources sont affectées à des œuvres d'assistances ou à des organisations mentionnées au [II de l'article 1^{er} de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014](#) relative à l'économie sociale et solidaire.

Ces dispositions s'appliquent à compter de la publication de la présente délibération.

Le Président rend compte une fois par semestre des actes pris en application de la présente délégation.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à la majorité la Délégation de pouvoir consentie au Président

Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Valenciennes, le 15 mars 2023

Abdelhakim Artiba
Président

